

Formation pour l'accès au corps des IPEF

Chaque année, un concours interne à caractère professionnel pour intégrer le corps des ingénieurs des eaux, des ponts et des forêts (IPEF) est organisé.

Dans la perspective de la session 2019, le ministère de l'Agriculture met en place une **formation de préparation aux épreuves, écrite et orale**, à destination de ses agents. Cette formation fait l'objet de la note de service [SG/SRH/SDDPRS/2018-556](#), parue le 25 juillet 2018, reproduite en pied de cet article.

Pour le ministère de l'Agriculture, les agents éligibles sont les ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) et les ingénieurs de recherche (IR), ayant accompli au 1^{er} octobre de l'année du concours au moins 5 ans de service effectif dans un ou plusieurs des 7 corps d'ingénieurs prévus à l'article 5 du [décret 2009-1106](#).

Comme toutes les actions de formation s'inscrivant dans le cadre de la préparation des examens et concours, celle-ci ouvre droit à une dispense de service de 5 jours par an

maximum ([décret du 15 octobre 2007](#)).

Formation à l'épreuve écrite (admissibilité)

Deux modules distincts sont prévus. Il est possible de s'inscrire aux deux modules ou seulement au module 2.

– module 1 : formation de 3 jours en présentiel à Paris, avec 2 jours de méthodologie et 1 jour de bilan avec rappels méthodologiques et correction du devoir n° 1. Trois sessions sont proposées : 18-19 octobre et 23 novembre (session 1), 5-6 novembre et 10 décembre (session 2), 12-13 novembre et 11 décembre (session 3) ;

– module 2 : entraînement à distance à compter du 18 octobre 2018, avec un devoir n° 1 (à réaliser en inter-session, avec correction individuelle) et un devoir n° 2 (à réaliser à l'issue du module 1, avec correction individuelle).

Formation à l'épreuve orale (admission)

Évidemment réservée aux candidats admissibles, elle se compose d'une journée en présentiel, portant sur la méthodologie et les éléments de connaissance relatifs à la constitution du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), et d'une journée d'entraînement à l'oral devant un jury blanc.

Calendrier

Les fiches d'inscription (annexe 1 de la note de service)

dûment complétées et visées, devront être adressées avant le **vendredi 5 octobre 2018**, simultanément et par messagerie uniquement à « Émergence Formation » (prestataire de formation) et au bureau de la formation continue et du développement des compétences (BFCDC) du ministère de l'Agriculture. Les adresses figurent dans la note de service.

N.B. La note de service ne concerne que la préparation aux épreuves de ce concours. Une note ultérieure précisera les modalités d'inscription au concours.

[2018-556_final](#)